

Les dernières annonces du Président de la République : déconcentration, décentralisation ?

Lors de son allocution du 14 juin, le Président de la République a évoqué la mise en place de **nouveaux équilibres institutionnels**. Il a indiqué qu'il s'adresserait de nouveau aux Français en juillet pour "**préciser un nouveau chemin, lancer les premières actions**".

« Il me reviendra **avec vous de bâtir de nouveaux équilibres dans les pouvoirs et les responsabilités** » (...) J'ai la conviction profonde que **l'organisation de l'Etat et de notre action doit profondément changer** ».

« **Tout ne peut pas être décidé si souvent à Paris**, c'est pourquoi je veux ouvrir pour notre pays une **page nouvelle donnant des libertés et des responsabilités inédites à ceux qui agissent au plus près de nos vies, libertés et responsabilités pour nos hôpitaux, nos universités, nos entrepreneurs, nos maires et beaucoup d'autres acteurs essentiels** ».



MUNICIPALES

Le cas des maires et adjoints élus au 1^{er} tour :

Dans son avis transmis le 8 mai au Gouvernement, le Conseil scientifique a délivré son accord pour l'installation des conseils municipaux élus dans leur totalité le 15 mars.

L'installation de ces élus a eu lieu dans toutes ces communes entre le **23 et le 28 mai**, en respectant un certain nombre de mesures sanitaires.

Pour rappel, ce sont **30 125 villes sur 35 000 dans lesquelles les équipes municipales ont été élues dès le 1^{er} tour** (soit 85% des villes de France).

A noter qu'à Paris, Lyon et Marseille, **les conseillers d'arrondissement et conseillers de Paris élus dès le 1^{er} tour entrent en fonction au lendemain du second tour (article 19 de la loi du 23 mars 2020)**.

Dans les 272 villes de plus de 30 000 habitants, **tous les maires élus sont des sortants, à l'exception du Ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald DARMANIN à Tourcoing**.

Organisation du second tour le 28 juin 2020 :



« Nous présenterons au Président de la République un décret qui appellera les électeurs à se rendre aux urnes pour le **second tour des élections municipales, le 28 juin prochain** ». Edouard PHILIPPE, le 22 mai :

Si la situation sanitaire le permet, ce sont un peu plus de **16 millions d'électeurs**, habitant dans **4897 communes** ou secteurs qui iront voter. Le Premier ministre a précisé que sa décision était réversible si l'épidémie était amenée s'intensifier dans les prochains jours.

Les règles du scrutin :

- **Dans les communes de moins de 1000 habitants** : Obtiennent un siège au conseil municipal au premier tour les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des voix des électeurs inscrits. Pour les sièges restant à pourvoir, un second tour est organisé : **l'élection a lieu à la majorité relative**, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.
- **Dans les communes de plus de 1000 habitants** : les listes qualifiées, c'est-à-dire ayant obtenu 10% des suffrages exprimés le 15 mars, peuvent se maintenir, ou pas – celles ayant obtenu plus de 5% pouvant décider de fusionner avec l'une de celles en capacité de se maintenir.

Le calendrier :

Sur l'organisation du second tour :

- o **Mardi 2 juin** : date de dépôt des listes
- o **Dimanche 28 juin** : second tour des élections
- o **Mercredi 8 juillet** : date limite d'installation du nouveau conseil municipal et d'élection du maire et des adjoints
- o **Samedi 18 juillet** : date limite d'installation des EPCI
- Le Ministre de l'Intérieur est chargé d'organiser le second tour avec les associations d'élus.
- Chaque électeur devra **porter un masque de protection** – même grand public – et devra venir muni de son stylo personnel pour émarger.
- Le Ministre de l'Intérieur a encouragé les candidats à faire « **des campagnes numériques** ».
- Le plafond des dépenses de campagne sera **relevé de 20%**

Réactions de l'AMF :



« La décision de fixer **au 28 juin le second tour des élections municipales**, dans des conditions de sécurité sanitaire rigoureuses, permet de terminer le cycle électoral municipal afin que les communes et leurs intercommunalités puissent prendre toute leur part à la relance de l'activité économique de notre pays, dans des conditions de stabilité et de légitimité incontestables ».
(communiqué de presse du 23.05.20).

Les villes en campagne

Pour rappel, **le mardi 2 juin** était la date limite de dépôt des candidatures pour le second tour. Le point sur la situation dans les villes de plus de **20 000 habitants** :

• **60 maires qui ont de bonnes chances d'être réélus** :

- Dans un quart des villes de plus de 20 000 habitants, les maires sortants ont obtenu plus de **40% des voix** au premier tour avec des adversaires distancés et bénéficiant de peu de réserves de voix.
- **36 sont de droite** (notamment à Nice, Saint-Etienne, Limoges),
- **25 sont de gauche** (c'est notamment le cas à Rennes, Nantes, Le Mans) et **2 sont EELV** (dont Grenoble)

• **Les « favoris »** :

- Dans **65 villes** de plus de **20 000 habitants**, les sortants ont une forte avance sur leur premier concurrent et la configuration du second tour leur permet d'être confiants.
- A gauche, c'est le cas à Paris, Dijon, ou encore Clermont-Ferrand.
- A droite, c'est notamment le cas à Nîmes

• **Des sortants macronistes en grande difficulté** :

- C'est le cas à Annecy, Orléans, Bourges, Alençon, Laval.

• **Dans une centaine de villes – dont 18 des 36 villes de plus de 100 000 habitants, la situation reste ouverte** :

- **La droite** est défiée dans une quinzaine de villes, notamment à Marseille, Toulouse, Bordeaux, Tours, Nancy, Mulhouse, Saint-Paul-de-la Réunion
- Dans certains fiefs de **LREM**, le parti présidentiel est menacé : Le Havre, Lyon, Strasbourg, Besançon, Quimper
- **Le PS** en difficulté : Lille, Metz

On peut noter concernant les alliances du second tour :

- Que le mode de scrutin et les modalités de report au second tour **ne favorisent pas les alliances** pour les candidats arrivés avec une forte avance au premier tour.

- C'est le cas par exemple à Dijon et à Lille où les maires sortants ne semblaient pas avoir intérêt en nombre d'élus à ouvrir des places à des candidats EELV en % de leurs scores de premier tour.
- Que **les alliances de LREM ont été faites avec un très fort tropisme à droite**, avec des têtes de files plus Républicains que LREM et un accord probable dans les négociations entre le poste de maire et le poste de président agglomération/ métropole.
- Que **la gauche est moins divisée qu'au premier tour** ; Mis à part Lille et Dijon surtout on note beaucoup d'alliances gauche ou union de la gauche avec La France Insoumise. Dans de rares cas contrairement aux pronostics ces alliances sont dirigées par les EELV.
- **On avait vu qu'un grand nombre de parlementaires avaient été candidats au premier tour mais que peu d'entre eux restent dans la bataille du second tour.**
 - On peut noter déjà **Olivier GAILLARD** (député du Gard) et **Patrice VERCHERE** (député du Rhône) élus au premier tour respectivement à Sauve (Gard) et Cours (Rhône) et qui vont quitter le Parlement. Idem pour le député du Nord, **Francis VERCAMER**, qui est redevenu maire de Hem ainsi que pour **Laurent FURST**, député LR du Bas-Rhin, élu maire de Molsheim et le député PS, **Christophe BOUILLON**, élu maire de Barentin (Seine-Maritime).
 - Chez les sénateurs, **Martial BOURQUIN** (Doubs) a été élu à Audincourt (Doubs) et quittera donc son poste de sénateur. Idem pour la sénatrice PS de la Sarthe, **Nadine GRELET-CERTENAIS**, qui a été élue maire de la commune de La Flèche (Sarthe).
 - **Daniel FASQUELLE**, Député du Pas-de-Calais, arrivé en tête au Touquet, a annoncé qu'il quittera son poste de député s'il est élu maire au second tour.

Députés et sénateurs trouvent un accord sur le projet de loi relatif aux élections municipales et consulaires :

- La réunion en commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi visant à sécuriser l'organisation du second tour des municipales, et qui s'est tenue le 15 juin a été conclusive. Pour rappel, l'objet du texte est triple : Pour rappel, l'objet du texte est triple :
 - Le report des élections consulaires
 - Les conditions d'organisation du second tour
 - L'annulation hypothétique du second tour des élections municipales en cas de dégradation de situation sanitaire et l'organisation d'un nouveau scrutin à deux tours au plus tard en janvier 2021
- A noter que les sénateurs ont supprimé en commission « **toutes les dispositions virtuelles** » du texte, tel l'article 1 traitant d'une annulation du second tour. A l'inverse, ils ont maintenu la possibilité pour le gouvernement **d'annuler localement le second tour en cas de foyers de contamination**. Cela ne pourra concerner au maximum que 5% des communes.
- Contre l'avis du gouvernement, les sénateurs ont également « **amplifié le régime des procurations** » reprenant des dispositions d'une proposition de loi votée la semaine précédente. Afin de favoriser la participation, le 28 juin, les députés ont prévu la possibilité pour **un même mandataire de disposer de deux procurations** au lieu d'une. Les sénateurs ont souhaité aller plus loin en permettant qu'un électeur puisse disposer d'une procuration dans une autre commune pour voter au nom de sa famille proche.
- Le vote à l'Assemblée nationale aura lieu mardi 16, avant le Sénat jeudi 18.

SEANCE PUBLIQUE travaille actuellement sur les plans de relance au niveau régional et participe, pour des entreprises ou des fédérations, à la co-construction de ces plans, région par région, en tenant compte des spécificités de chaque secteur et de l'ancrage local des acteurs.

Relance dans les régions : retour sur le Groupe Territoires de SEANCE PUBLIQUE avec Régions de France



- « Pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan de relance, il est crucial que les régions maintiennent un dialogue avec l'Etat mais aussi avec les collectivités territoriales et les acteurs économiques et sociaux » (Jules NYSSSEN)



- « Les régions souhaitent s'associer de manière plus étroite aux différentes filières afin d'identifier les leviers qui peuvent être mobilisés dans le cadre de leurs stratégies de spécialisation régionale ». (Mickaël VAILLANT)

A l'occasion du Groupe Territoires de SEANCE PUBLIQUE qui avait lieu le 12 juin, Jules NYSSSEN, Délégué général de Régions de France et Mickaël VAILLANT, conseiller économie, enseignement supérieur, recherche et numérique de Régions de France, sont revenus sur les dernières actualités des Régions et notamment sur les plans de relance post Covid-19.

Les éléments à retenir :

- La **valeur ajoutée des Régions** n'est pas que financière. Elle est aussi dans la capacité d'accompagnement des écosystèmes grâce à leurs connaissances des territoires.
- Compétences** : Il est important que l'Etat rappelle la responsabilité de chacun dans le contexte de crise (loi NOTRe). Les aides économiques directes sont de la responsabilité des Régions et non des départements.
- Le rôle des Régions dans la gestion de la crise** : 1,7 milliard d'euros de dépenses exceptionnelles (+ 600 millions d'euros pour le fonctionnement des transports). Principalement dans le domaine économique et sanitaire.

Sur la fiscalité :

- Les ressources des Régions ont été fortement impactées par la crise sanitaire et économique. En plus, d'une dépense supplémentaire de 1,7 milliard d'euros, elles devront subir la baisse des recettes liées à la TVA, à la CVAE, au versement transport ou encore aux immatriculations soit une perte comprise entre 1,5 et 1,8 milliard d'euros dès 2020, et 2 à 4 milliards pour 2021.
- Sur la fiscalité de production : un travail est en cours avec le CAE et Bercy pour analyser l'impact de ces impôts sur la compétitivité

Sur l'agriculture :

- Le monde agricole a joué un rôle crucial pendant la crise
- Les régions souhaitent accentuer les moyens dédiés à la compétence agriculture
- Une volonté d'accompagner les installations d'agriculteurs ainsi que la transition écologique du monde agricole

Plan de relance :

- Les régions proposent des pistes de réflexion afin de développer une **nouvelle politique industrielle dans les territoires tout en permettant la transition écologique (Green Deal)**
- Les plans de reconstruction **ne pourront se faire sans une étroite collaboration entre l'Etat et les régions**. La crise sanitaire a mis en lumière l'importance de ce couple.
- Les Régions peuvent être **le véritable lien entre l'Etat et les acteurs économiques et locaux**
- La territorialisation est une condition de la réussite des plans de relance et des plans filières (mise en place d'une cellule Etat-Région pour le suivi).

5 points de vigilance pour la construction d'un plan de relance :

- La question **des fonds propres** et du niveau d'endettement des **entreprises**.
- La **commande publique** : Il faut mener une réflexion sur les volumes, les modalités ainsi que les acteurs y prenant part (place de l'économie sociale et solidaire).
- Les mobilités : comment envisager la nouvelle manière de se déplacer ?
- Développement des territoires et soutien aux entreprises** : maintien des compétences et renforcement de la formation afin de pouvoir garantir un haut niveau d'attractivité
- Union européenne** : création d'un fonds de relance et de résilience : 32-39Mds€ fléchés, dont environ 5 Mds sur les fonds structurels, qui pourraient être à la main des régions.
 - les règles sont encore trop complexes et n'offrent pas assez de souplesse pour agir efficacement face à la crise.
- PJL 3D** : « tel qu'il était imaginé, ce projet était caduc ». Le volet décentralisation devra être revu et approfondi. La crise a amené une situation nouvelle et montré qu'un Etat trop centralisé et trop vertical avait considérablement freiné et contraint les réponses au niveau local. Les régions attendent beaucoup plus d'autonomie **notamment dans le domaine de l'agriculture**.

Les Régions proposent un new deal industriel et environnemental :

Un **volet de très court terme** : créer une relance par la demande. La première phase de relance s'appuiera sur des projets concrets et matures qui feront l'objet d'une **contractualisation rapide entre l'État et les Régions**. Cette contractualisation a vocation à se substituer aux actuels Contrats de plan État-Régions (CPER) en y intégrant des **dimensions complémentaires** (aide à l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'habitat et des bâtiments, revitalisation de l'activité touristique, associative et de l'économie sociale et solidaire).

Un **volet de moyen et long terme** : répondre à la crise de l'offre avec un « **new deal industriel et environnemental** ». Il serait irresponsable de penser un plan de relance qui ne préparerait pas le pays aux nouveaux enjeux que constituent les risques de pandémies ou les risques climatiques.

Il est donc indispensable de redéfinir une stratégie économique et environnementale qui soit la charpente d'une nouvelle politique industrielle. Cette stratégie devrait faire l'objet d'une **planification et s'intégrer à contractualisation entre l'État et les Régions**, dans le cadre de la prochaine génération de contrats de **plan État-Régions (CPER)**. La mise en œuvre de cette stratégie devrait s'appuyer sur des processus et outils nouveaux, simples et efficaces, pour disposer de moyens financiers massifs. Les principales recettes des Régions (**TVA et CVAE**) sont déjà fortement impactées par la crise. Et, les outils contractuels classiques ou les logiques d'appels à projets sont inadaptés pour apporter des réponses concrètes, rapides et efficaces.

Plans de relance : les régions à la manœuvre :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage sur un plan de relance économique :



Le 4 juin, le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, **Laurent WAUQUIEZ**, a présenté un plan de relance économique

d'un milliard d'euros pour la région. L'objectif est de créer un **effet levier pour générer entre 3 et 4 milliards** d'euros dans les deux ans.

Le plan s'articule autour de 4 points :

- **Relance des commandes publiques** notamment dans le secteur du BTP
- **Préférence régionale** : dans tous les marchés publics pour lesquels les collectivités sont aidées par la région, celles-ci doivent s'engager sur une clause du mieux-disant permettant ainsi de favoriser les commandes auprès des entreprises régionales

- **Sauvegarder l'emploi** : accompagner les entreprises de santé et pharmaceutiques et garantir que ces industries hautement stratégiques restent sur le territoire régional
- **L'économie verte et numérique** : un green-deal pour accroître la protection de l'environnement

La région Île-de-France engage un plan de relance à 1,3 milliard :



La présidente du conseil régional d'Île-de-France, **Valérie PECRESSE**, a présenté un plan de mesures.

La région va financer à hauteur de **1,3 milliard d'euros** un plan de relance « **économique, écologique et solidaire** ». « *Ce sont des dépenses qu'on veut faire dans l'année* ». Ce dispositif sera débattu dans le cadre d'un budget supplémentaire **le 11 juin prochain**. Ces mesures de soutien à l'économie seront financées par la création de dette.

Contribution de Villes de France : Pour une relance par les villes moyennes :



Villes de France a **publié** une liste de mesures destinées à soutenir et relancer l'activité économique des villes moyennes et agglomérations non-métropolitaine. Pour l'association, les villes moyennes qui bénéficient de formidables atouts ont vocation à être au cœur de la relance économique du pays.

Comme « *Ville à la campagne* », elles sont des réponses à des aspirations qui s'expriment de plus en plus fortement : environnement préservé, qualité de vie, tranquillité mais aussi services de proximité, enseignement supérieur et tissu économique riche de TPE/PME dynamiques ».

Les éléments à retenir :

- Renforcement des programmes existants de l'Agence nationale de cohésion des territoires et de l'Anru (rénovation urbaine)
- Mobilisation de fonds européens « dans les domaines des mobilités, de l'efficacité énergétique et de l'habitat ».
- Pour le transport : compenser compensant la baisse du versement mobilité et appliquer une TVA à 5,5 % pour relancer la fréquentation des transports par un allègement des prix

POST COVID-19 : LES PLANS DE RELANCE

Le Gouvernement annonce un plan d'urgence de 4,5 milliards pour les collectivités territoriales

Le 29 mai dernier, après avoir réuni les associations d'élus des communes et des intercommunalités, le Premier ministre a annoncé un « *plan de soutien massif de 4,5 milliards d'euros pour les collectivités territoriales* », afin notamment d'atténuer les conséquences de la crise économique et sociale liée à l'épidémie de Covid 19. Une partie de la somme sera débloquée après le vote de la 3^e loi de finances rectificatives, à la mi-juin.

Selon **Jean-René CAZENEUVE**, député REM du Gers et Président de la Délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée Nationale, chargé d'une mission « *d'évaluation de l'impact de la crise sur les finances locales* », les pertes de recettes des collectivités atteindraient **7,5 milliards d'euros**.

Dans ce contexte, le Premier ministre a annoncé les mesures suivantes :

- Les départements devraient recevoir **2,7 milliards d'euros** sous forme d'avances étalables sur trois ans et destinées à compenser l'effondrement des « *droits de mutation à titre onéreux* » :
- Les communes et intercommunalités recevront une aide de **1,75 milliard d'euros**. Cela comprend un mécanisme de compensation des recettes fiscales (notamment la cotisation foncière des entreprises) et domaniales (frais de stationnement) à hauteur d'environ **750 millions d'euros**.

Les présidents de régions déplorent avoir été « *exclus* » du plan d'aide d'urgence aux collectivités territoriales et ont annoncé avoir quitté une réunion avec le gouvernement.

- « *Qui peut croire une seconde que l'Etat réussira la relance et parviendra à reconstruire le pays sans les régions ?* » (Communiqué de presse de Régions de France)

GOVERNANCE

Agence Nationale de la cohésion des Territoires : les points de vigilance des sénateurs:



Josiane COSTES, sénatrice RDSE du Cantal et **Charles GUENE**, sénateur (LR) de la Haute-Marne, ont présenté, au nom de la Délégation du Sénat aux Collectivités Territoriales et à la Décentralisation un rapport d'étape pour « *dresser les premiers constats de leurs travaux sur l'ingénierie territoriale et une liste de points de vigilance pour prioriser le soutien aux projets locaux dans les missions de l'ANCT* ».

Les éléments à retenir :

- La question de la gouvernance locale de l'agence reste floue, car les **circuits de décision** entre préfet de département, préfet de région, collectivités territoriales et acteurs locaux ne seraient pas clairs.
- Les rapporteurs font remarquer « *qu'en lieu et place d'un guichet unique regroupant tous les moyens de l'Etat* », **l'ANCT ne regroupe au final que 3 entités** (le Commissariat général à l'égalité des territoires, l'agence du Numérique et l'Etat public national d'aménagement des espaces commerciaux et artisanaux) laissant ainsi **hors de son champ de décision des moyens importants** qu'il était initialement envisagé de fusionner : l'Agence Nationale de l'Habitat (**Anah**), Agence nationale de rénovation urbaine (**Anru**), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (**Cerema**).
- Il manque une **cartographie** de tous les moyens d'ingénierie publique au sens large réunissant les moyens de l'Etat, de ses services déconcentrés et de ses agences, ainsi que ceux de ses collectivités, de leurs établissements publics et de l'ensemble du réseau des agences de conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement dans une base commune. La mission **d'identifier ces acteurs et de les recenser pourrait relever de l'ANCT**.
- Les rapporteurs notent que « *la difficulté récurrente* » pour les collectivités qui disposent de moins de moyens est **d'accéder à une ingénierie stratégique** et de conception qui leur permettrait d'identifier les potentialités de développement de leur territoire et de définir les projets.



HATVP

La transparence des actions des lobbyistes auprès des décideurs locaux finalement reportée à 2022 :



HAUTE AUTORITÉ
POUR LA TRANSPARENCE
DE LA VIE PUBLIQUE

La **commission mixte paritaire** chargée de trouver un accord sur le projet de loi relatif à diverses dispositions liées à la crise sanitaire a

validé la proposition visant à étendre « **jusqu'à deux ans** », l'entrée en vigueur des dispositions relatives aux relations entre les collectivités territoriales et les représentants d'intérêts.

Pour mémoire, créé par la loi « **Sapin II** » pour la transparence et la lutte contre la corruption, le répertoire numérique des représentants d'intérêts, en vigueur pour les parlementaires, devait être étendu en 2018 aux décideurs publics des collectivités territoriales. Un premier report à 2021 avait déjà été décidé. Lors de l'examen du texte relatif à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, les sénateurs de gauche comme de droite ont voté un report supplémentaire de deux ans, à 2023, contre l'avis du gouvernement. Finalement, **la CMP a conservé la mesure en ramenant à 2022 le décalage.**



- « Une fois qu'on s'est fait plaisir, on voit que c'est un peu plus dur à mettre en pratique », « commençons par bien tester l'affaire au niveau des parlementaires, avant de l'étendre aux collectivités territoriales » Sénateur **Jérôme BASCHER** (LR – Oise) auteur de l'amendement demandant le report de la mesure.

NOMINATION

Georges SIFFREDI élu président du département des Hauts-de-Seine :



Georges SIFFREDI, **maire de Châtenay-Malabry** assurait la présidence par intérim au conseil départemental depuis le décès de **Patrick DEVEDJIAN**, survenu **fin mars**. Le conseil l'a élu président le 25 mai.

Il est remplacé au poste de premier vice-président par **Pierre-Christophe BAGUET** (maire de Boulogne-Billancourt). A noter que le maire de Clichy, **Rémi MUZEAU**, rejoint l'équipe des vice-présidents.

HOMMAGE

Figure de la droite parisienne, le député Claude GOASGUEN est décédé :



Le député **Claude GOASGUEN** (LR – Paris) **est décédé le 28 mai** à 75 ans, après avoir **contracté le Covid-19**. Entré à l'Assemblée nationale en 1993 comme suppléant de **Jacques TOUBON**, il y a été **élu sans interruption**

depuis 1997. Il était vice-président du groupe d'amitié France-Israël. Élu maire du XVI^e arrondissement en 2008, il cède sa place à **Danièle GIAZZI** en 2017. Sa suppléante, **Sandrine BOËLLE**, adjointe au maire du XVI^e chargée de la petite enfance, le remplacera au Palais-Bourbon

PROCHAIN RENDEZ-VOUS SEANCE PUBLIQUE

Groupe Territoires

SÉANCE
PUBLIQUE
TERRITOIRES

**Rollon
MOUCHEL-BLAISOT**

Préfet et directeur du programme National



- La relance dans les villes moyennes
- La place du dispositif Action Cœur de Ville dans cette relance

**Bastien
REGNIER**

Directeur général de Villes de France



- La contribution de Villes de France au plan de relance
- Réflexion sur une nouvelle organisation territoriale à venir

Vendredi 3 juillet, de 8h30 à 10h – Visioconférence ZOOM